



<b>Nombre de conseillers</b>	
En exercice :	42
Présents :	28
Absents :	14
dont suppléés :	02
dont représentés :	07
Votes pour :	37
Votes contre :	0
Abstention :	0
Votants :	37
<b>Date de la convocation</b>	28/02/2023
<b>Date de publication</b>	13/03/2023

Séance du 07 mars 2023 à 18h30

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la Tuilerie à Giromagny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Anderhueber, Président.

**Titulaires présents :** M. AERENS, L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, F. MONCHABLON, A. NAWROT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WILLEMAIN, A. ZIEGLER

**Suppléants avec voix délibérative :** D. ILTIS, Y. KUENY

**Procurations :** C. LESOU à J. CHIPAUX, C. CONILH-NOBLAT à E. PARROT, V. ORLAT-BELOT à J-L. ANDERHUEBER, R. BEGUE à A. FESSLER, C. PARTY à C. CANAL, M. LEGUILLON à E. OTERNAUD, G. MICLO à F. MONCHABLON

**Secrétaire de séance :** J. CHIPAUX

### Délibération n° 015-2023

**Objet :** Logement - convention avec Gaïa Energies (Espace France Rénov)

#### Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1511-1 à L1511-8,
- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,

#### Considérant

- l'avenant n°1 de l'opération de revitalisation de territoire (ORT) de la commune de Giromagny et de la Communauté de communes des Vosges du sud, signé le 16 décembre 2022,
- le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) de la Communauté de communes des Vosges du sud, signé le 7 février 2022,

Monsieur le Président rappelle qu'entre 2016 et 2021, la Communauté de communes des Vosges du sud et la mairie de Giromagny ont mené conjointement une opération programmée d'amélioration de l'habitat au sein de 8 communes. En proposant des prestations d'ingénierie pour conseiller et accompagner les ménages ; cette opération a permis la réalisation de plus de 120 projets de rénovation et d'adaptation de logements.

Dans le cadre du programme « petites villes de demain » (PVD) et des orientations intégrées dans l'avenant n°1 de l'ORT, la commune de Giromagny peut mobiliser des outils et des dispositifs spécifiques pour développer une stratégie en matière d'habitat.

L'année 2022 constitue une année de césure visant à définir des modes d'actions appropriés dans le but de proposer une offre de conseil et d'accompagnement à destination de l'ensemble de la population du territoire communautaire. L'espace conseil France Rénov' (ECFR), porté par l'association Gaïa énergies, représente un lieu d'information et de conseil à l'échelle du territoire Nord Franche-Comté. L'ADEME et la Région Bourgogne Franche-Comté sont des partenaires essentiels de cette structure.

Les missions de l'ECFR sont :

- l'information, le conseil et l'accompagnement des ménages pour les projets de rénovation,
- le traitement des demandes d'information et de renseignement émises par les ménages en matière de rénovation thermique,
- le conseil pour des projets ne nécessitant pas une étude spécifique,
- la transmission d'une documentation et d'informations adaptées,
- l'orientation, si nécessaire, vers des organismes, des bureaux d'études ou des entreprises compétentes.

L'association Gaïa énergies est également compétente en matière d'accompagnement des copropriétés pour la réalisation de projets de maîtrise de l'énergie, d'actions de sensibilisations, de développement des énergies renouvelables et d'animations à destination de différents publics.

Dans la perspective d'engager et de proposer une offre d'accompagnement et de conseil rénovation, d'amélioration et d'adaptation des logements, la communauté de communes et l'association pourraient convenir d'un partenariat pour la mise en œuvre d'un ensemble d'actions en 2023, qui

- l'organisation et l'animation de réunions publiques au sein de chaque commune,
- la participation à des événements spécifiques (par ex. : journée de l'énergie, portes ouvertes, etc.),
- la construction d'une stratégie de communication et d'information avec les services communautaires,
- la réalisation de thermographies de façades,
- la définition d'une intervention spécifique pour les copropriétés (si nécessaire).

La contribution financière de la communauté de communes à la réalisation de ces missions serait de 5 000 €. Monsieur le Président sollicite l'autorisation de signer la convention de partenariat avec l'association Gaïa Énergies d'une durée d'une année dont le projet a préalablement été transmis.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, **CHARGE** Monsieur le Président de signer la convention de partenariat 2023 avec l'association Gaïa énergies (Espace France Rénov').

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC BELFORT 2 - Antenne Giromagny,
- Espace France Rénov' (Gaïa énergies).

### Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,

  
Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,

Jacky CHIPAUX



Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le :

ID : 090-200069060-20230307-015\_2023-DE

Berger  
Levrault